

Nombre des conseillers élus	29	Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 23 juin 2025 sous la présidence de M. ROUDAIRE Joël, Maire de Kembs
Conseillers en fonction	26	
Conseillers présents	20	
Procuration	2	
Présents :	M. ROUDAIRE Joël (Maire), Mme BACH Céline, M. SCHACHER Francis, Mme ROSE Christiane, MM. TIXERONT Claude, SZCZEPANIAK Cyril, Mme DI PERSIO Sandra (Adjoints), M. FOLTZER Roland, Mme ROOS Nicole, M. LEPROTTI Eric, Mmes BOGUET Josiane, MALPARTY Patricia, MICLO Jocelyne, LANG Rachel, M. SUTTER Jean-Philippe, Mme GERSPACHER Céline, MM. LALOY Brice, PINT Denis, MOREAU Sébastien, Mme KUPFERSCHMIDT Catherine (Conseillers municipaux)	
Absents excusés :	Mme CORTINOVIS Anne (Adjointe), MM. DEGERT Christian, LAURENT Benoît, REVEILLON Matthias (Conseillers municipaux)	
Absents :	Mme CAPEL Michelle, M. MOKADYM Saïd (Conseillers municipaux)	
Ont donné procuration :	Mme CORTINOVIS Anne à Mme GERSPACHER Céline, M. REVEILLON Matthias à Mme LANG Rachel	

Point 12.B – Ecole municipale de musique - Révision de la tarification des participations financières

M. le Maire expose :

Les tarifs de l'école de musique n'ont pas subi d'augmentation depuis l'année scolaire 2023/2024. Il est prévu de ne pas modifier ces tarifs, néanmoins, il convient d'apporter des précisions en cas d'absence prolongée d'un professeur lors d'un arrêt maladie dans l'hypothèse où aucun remplacement n'est effectué par un autre professeur et de prévoir une réduction pour les familles ayant une fratrie de trois enfants inscrits à l'école de musique municipale.

**TARIFICATION TRIMESTRIELLE DE L'ECOLE DE MUSIQUE
ANNEE 2025/2026**

Enfants	Elèves de KEMBS	Elèves extérieurs
1. Eveil musical jusqu'à 6 ans (45mn/semaine en cours collectif)	60,00 €	80,00 €
2. Formation musicale (solfège uniquement de 6 ans révolus à 21 ans - 1h/semaine en cours collectif)	60,00 €	80,00 €
3. Formation musicale (1h/semaine cours collectif) + instrumentale (½ heure/semaine en cours individuel)	120,00 €	285,00 €
4. Formation musicale (1h/semaine en cours collectif) + instrumentale d'un instrument à vent existant au sein de l'Harmonie municipale (½ heure/semaine en cours individuel)	100,00 €	160,00 €
5. Formation chant musiques actuelles après la mue (½ heure/semaine cours individuel)	120,00 €	285,00 €
6. Formation instrumentale (2ème instrument – ½ heure/semaine cours individuel)	60,00 €	100,00 €

7. Formation musicale (1h/semaine en cours collectif) + instrumentale (½ heure/semaine en cours individuel) + pratique en collectif :		
- élèves de l'Ecole de Musique participant à l'ensemble de guitares (*)	120,00 €	180,00 €
ou	100,00 €	160,00 €
- élèves de l'Ecole de Musique participant à l'Orchestre Junior (*)	70,00 €	70,00 €
ou		
- élèves de l'Ecole de Musique participant à l'harmonie municipale (**)		
8. Personnes participant à la pratique collective de l'ensemble de guitare ou à l'orchestre junior ne suivant pas d'autres formations	30,00 € (forfait annuel)	50,00 € (forfait annuel)

(*) Ce tarif remplace la ligne 3

() Ce tarif remplace la ligne 4**

Pour toute inscription, à partir de trois enfants issus d'une même fratrie, une réduction de 10% sera appliquée sur la tarification.

Adultes	Elèves KEMBS	de	Elèves extérieurs
1. Formation instrumentale (½ heure/semaine cours individuel)	264,00 €		315,00 €
2. Formation instrumentale d'un instrument à vent existant au sein de l'Harmonie municipale (½ heure/semaine en cours individuel)	145,00 €		160,00 €
3. Formation musicale guitare pour les adultes (½ heure/semaine cours individuel)	315,00 €		315,00 €
4. Formation chant musiques actuelles pour les adultes (½ heure/semaine)	264,00 €		315,00 €
5. Formation instrumentale 2 ^{ème} instrument (½ heure/semaine cours individuel)	90,00 €		100,00 €
6. Formation instrumentale (cours individuel) + pratique en collectif :			
- élèves de l'Ecole de Musique participant à l'ensemble de guitares (*)	180,00 €		200,00 €
ou			
- élèves de l'Ecole de Musique participant à l'Orchestre Junior (*)	145,00 €		160,00 €
ou			
- élèves de l'Ecole de Musique participant à l'harmonie municipale (**)	70,00 €		70,00 €
Chant chorale pour les élèves de l'Ecole de Musique	Gratuit		Gratuit
7. Personnes participant à la pratique collective de :			
- chant chorale			
ou			
- ensemble de guitare	30,00 €		50,00 €
ou	(forfait annuel)		(forfait annuel)
- orchestre junior			
ne suivant pas d'autres formations			

(*) Ce tarif remplace la ligne 3
() ce tarif remplace la ligne 2**

Pour les enfants et les adultes :

Toute inscription implique également un forfait annuel de droits de photocopies de 5€.

En cas d'absence prolongée d'un professeur pour raison médicale (arrêt maladie) non remplacé pendant plus deux semaines consécutives au cours du même trimestre, le tarif sera proratisé sur la facturation suivante au prorata des cours effectivement dispensés.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la grille tarifaire à compter de la rentrée 2025,
- d'imputer les recettes aux chapitres correspondant du budget.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Joël ROUDAIRE



Le secrétaire,

Mathilde LEGRAND